

Registre mensuel
Rejets Chimiques du mois de
Novembre 2022

Centre Nucléaire de production d'Electricité EDF
CNPE EDF - CNPE Nogent

Registre n°
EDF-NOG-2022-11-CHI-Men-00

SIGNATAIRES
Approbateur
Responsable du site

DATE
08/12/2022 14:24
08/12/2022 14:53

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			



Suivi des versions

Date	Indice version	Motif
02/12/2022 11:27	0	Version initiale

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			

Ce document et les données qu'il contient sont la propriété d'EDF. Toute utilisation ou reproduction même partielle de ces données est interdite sauf accord préalable d'EDF



Observation(s) globale(s) au registre

Aucune observation globale au registre pour ce mois-ci.

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			

Ce document et les données qu'il contient sont la propriété d'EDF. Toute utilisation ou reproduction même partielle de ces données est interdite sauf accord préalable d'EDF

TABLE DES MATIERES

1.	Objet du registre	5
2.	Limites réglementaires.....	5
3.	Bilan des rejets chimiques liquides par origines.....	6
3.1	Bilan des rejets chimiques issus des réservoirs T, S et EX.....	6
3.1.1	Bilan différé des rejets chimiques issus des réservoirs T, S et EX.....	6
3.2	Bilan des rejets chimiques issus de la station de déminéralisation	7
3.3	Bilan des rejets chimiques issus du traitement biocide.....	7
3.3.1	Traitement par monochloramine des sites bord de rivière.....	7
3.3.2	Traitement par chloration massive des sites bord de rivière.....	7
3.3.3	Traitement par UV	7
3.4	Bilan des rejets chimiques issus du traitement par électro-Chloration des sites bord de mer	8
3.5	Bilan des rejets chimiques issus du traitement antitartre	8
3.6	Bilan des rejets de cuivre et de zinc	8
3.7	Bilan des rejets chimiques via SEO	8
4.	Bilan des rejets chimiques liquides réacteurs en déconstruction.....	9
4.1	Bilan différé des rejets chimiques réacteurs en déconstruction	9
5.	Bilan des rejets chimiques issus des stations d'épuration et comparaison aux limites	10
6.	Bilan des rejets chimiques par émissaires de rejet et comparaison aux valeurs limites	11

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			

1. Objet du registre

Ce registre rassemble les données relatives aux rejets d'effluents radioactifs liquides et gazeux de EDF - CNPE Nogent pour le mois de Novembre 2022.

Par ailleurs, certaines données des mois précédents, non disponibles au moment de la finalisation du registre, sont présentées avec la mention du mois correspondant aux périodes de prélèvements.

Ces résultats sont transmis aux Autorités de contrôle conformément :

A l'article 4.4.2 de l'Arrêté du 7 février 2012 modifié par l'Arrêté du 26 juin 2013 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base (dit "Arrêté INB")

A l'article 5.1.1 de la décision n° 2013-DC-0360 de l'Autorité de Sûreté Nucléaire du 16 juillet 2013 relative à la maîtrise des nuisances et de l'impact sur la santé et l'environnement des installations nucléaires de base (dite "Décision Environnement")

2. Limites réglementaires

La surveillance des rejets radioactifs liquide et gazeux de l'ensemble des installations du site doit satisfaire à l'ensemble des prescriptions des décisions de l'Autorité de Sûreté Nucléaire

Arrêté de rejet : Arrêté du 29 décembre 2004 autorisant Electricité de France à poursuivre les prélèvements d'eau et les rejets d'effluents liquides et gazeux pour l'exploitation du site nucléaire de Nogent-sur-Seine.

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			

3. Bilan des rejets chimiques liquides par origines

3.1 Bilan des rejets chimiques issus des réservoirs T, S et EX

11/2022	Bilan mensuel				Bilan Annuel
Substances	Valeur Max Flux 2H (kg)	Valeur Max Flux 24H (kg)	Concentration maximale ajoutée dans l'émissaire de rejet (mg/L)	Flux mensuel (kg)	Flux annuel (kg)
Acide borique	3,61E-01	4,33E+00	1,99E-02	9,67E+01	1,47E+03
Détergents	1,03E-02	1,23E-01	5,32E-04	2,67E+00	2,18E+01
Hydrazine	5,23E-03	9,26E-03	2,94E-04	4,63E-02	4,19E-01
Sodium	4,08E-01	1,47E+00	2,46E-02	1,61E+01	2,12E+02
Ammonium	1,63E+01	4,14E+01	9,19E-01	1,52E+02	1,79E+03
Phosphates	5,62E-01	2,02E+00	3,38E-02	2,22E+01	2,91E+02

Commentaires : RAS

3.1.1 Bilan différé des rejets chimiques issus des réservoirs T, S et EX

10/2022	Bilan mensuel				Bilan Annuel
Substances	Valeur Max Flux 2H (kg)	Valeur Max Flux 24H (kg)	Concentration maximale ajoutée dans l'émissaire de rejet (mg/L)	Flux mensuel (kg)	Flux annuel (kg)
Lithine	2,08E-04	2,50E-03	1,17E-05	3,20E-02	3,35E-01
Ethanolamine	7,18E-02	1,09E-01	4,22E-03	1,81E+00	2,40E+01
MES	1,38E+00	2,05E+00	8,14E-02	3,42E+01	2,36E+02
DCO	2,06E+00	6,02E+00	1,16E-01	9,28E+01	1,32E+03
Métaux totaux	8,02E-02	1,45E-01	4,67E-03	2,35E+00	2,26E+01

Commentaires : RAS

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			

3.2 Bilan des rejets chimiques issus de la station de déminéralisation

11/2022	Bilan mensuel				Bilan Annuel
Substances	Valeur Max Flux 2H (kg)	Valeur Max Flux 24H (kg)	Concentration maximale ajoutée dans l'émissaire de rejet (mg/L)	Flux mensuel (kg)	Flux annuel (kg)
Sodium	2,07E+02	2,07E+02	1,44E+01	6,23E+02	1,90E+04
Chlorures	6,12E+02	6,12E+02	4,27E+01	2,10E+03	5,18E+04

Commentaires : RAS

3.3 Bilan des rejets chimiques issus du traitement biocide

3.3.1 Traitement par monochloramine des sites bord de rivière

11/2022	Bilan mensuel				Bilan Annuel
Substances	Valeur Max Flux 2H (kg)	Valeur Max Flux 24H (kg)	Concentration maximale ajoutée dans l'émissaire de rejet (mg/L)	Flux mensuel (kg)	Flux annuel (kg)

Commentaires : Pas de traitement en cours.

3.3.2 Traitement par chloration massive des sites bord de rivière

Non concerné

3.3.3 Traitement par UV

Non concerné

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			

3.4 Bilan des rejets chimiques issus du traitement par électro-Chloration des sites bord de mer

Non concerné

3.5 Bilan des rejets chimiques issus du traitement antitartre

11/2022	Bilan mensuel				Bilan Annuel
Substances	Valeur Max Flux 2H (kg)	Valeur Max Flux 24H (kg)	Concentration maximale ajoutée dans l'émissaire de rejet (mg/L)	Flux mensuel (kg)	Flux annuel (kg)
Sulfates	3,12E+03	3,67E+04	/	8,11E+05	9,09E+06
Polyacrylates	1,80E+01	2,21E+02	/	5,13E+03	5,49E+04
Sodium	1,90E+00	2,30E+01	/	5,36E+02	5,71E+03
DCO	/	2,40E+02	/	5,58E+03	5,96E+04

Commentaires : RAS

3.6 Bilan des rejets de cuivre et de zinc

Non concerné

3.7 Bilan des rejets chimiques via SEO

Non concerné

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			

4. Bilan des rejets chimiques liquides réacteurs en déconstruction

Non concerné

4.1 Bilan différé des rejets chimiques réacteurs en déconstruction

Non concerné

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			

Ce document et les données qu'il contient sont la propriété d'EDF. Toute utilisation ou reproduction même partielle de ces données est interdite sauf accord préalable d'EDF



5. Bilan des rejets chimiques issus des stations d'épuration et comparaison aux limites

Non concerné

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			

Ce document et les données qu'il contient sont la propriété d'EDF. Toute utilisation ou reproduction même partielle de ces données est interdite sauf accord préalable d'EDF

6. Bilan des rejets chimiques par émissaires de rejet et comparaison aux valeurs limites

11/2022		Flux 2H		Flux 24H		Concentration maximale ajoutée dans l'émissaire de rejet		Mensuel		Annuel	
Emissaire final de rejet	Substances	Valeur Max (kg)	Limites (kg)	Valeur Max (kg)	Limites (kg)	Valeur Max (mg/L)	Limites (mg/L)	Flux mensuel (kg)	Limites (kg)	Flux annuel (kg)	Limites (kg)
B1	Acide borique	/	/	/	/	1,99E-02	1,60E+01	/	/	/	/
B1	Chlorures	/	/	/	/	4,27E+01	9,07E+01	/	/	/	/
B1	Détergents	/	/	/	/	5,32E-04	1,00E+00	/	/	/	/
B1	Hydrazine	/	/	/	/	2,94E-04	6,00E-02	/	/	/	/
B1	Phosphates	/	/	/	/	3,38E-02	8,20E-01	/	/	/	/
B1	Sodium	/	/	/	/	1,44E+01	4,17E+01	/	/	/	/
B1	Ammonium	1,63E+01	4,50E+01	4,14E+01	6,00E+01	/	/	/	/	1,84E+03	3,70E+03
B1	Hydrazine	5,23E-03	2,00E+00	9,26E-03	5,00E+00	/	/	/	/	4,19E-01	2,80E+01
B1	Phosphates	5,62E-01	2,50E+01	2,02E+00	5,00E+01	/	/	/	/	2,91E+02	1,71E+03
B1	Acide borique	3,61E-01	4,60E+02	4,33E+00	5,50E+03	/	/	/	/	1,47E+03	2,80E+04
B1	Détergents	1,03E-02	3,00E+01	1,23E-01	3,67E+02	/	/	/	/	2,18E+01	3,74E+03

Commentaires : RAS

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			